

Commune de Sury-en-Vaux

Procès-verbal de conseil municipal du 24 octobre 2023

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023
3. Délibération : Consultation publique – Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAENR)
4. Délibération : création de 3 nouvelles adresses pour la fibre
5. Recrutement au poste de secrétaire de mairie
6. Point antenne 4G
7. Participation financière à la classe de neige
8. Implantation du city stade et projets de la commission jeunesse
9. Festivités de fin d'année
10. Bulletin municipal
11. Questions diverses



L'an deux mil vingt-trois, le 24 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie.

Présents : Mmes Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Martine PASTOU, Jacqueline BERTHIER, Solenne RAIMBAULT, Sonia RAIMBAULT

Mrs Michel BEDU, Christian CHADEL, Olivier EGEA, Gérard LEGER, Thierry MOINDROT, Paul DOUCET, Joël MENEAU, Jean-Claude DERBIER, et Jean-Luc RAIMBAULT

Monsieur Gérard LEGER a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 a été approuvé.

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire Valérie Chambon, le mardi 24 octobre 2023.

Ont été abordés les points suivants:

Consultation publique - Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAEnR)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à dynamiser la production d'EnR sur les territoires. Elle prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

La loi ambitionne de remettre au cœur de la planification énergétique l'élu local en définissant des zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) à l'initiative de la commune. Ces zones seront ensuite débattues en conseil communautaire et transmises pour avis au comité régional de l'énergie.

Ainsi, grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Il est mis à disposition du public la présente délibération, par affichage en mairie, ainsi que l'ouverture d'un registre permettant de recueillir les observations du public sur les ZAEnR.

Le recueil d'observation s'effectuera du 30 octobre 2023 au 17 novembre 2023 inclus, par le biais d'un registre consultable au sein de la mairie située 1 Route de Ménetou-Râtel aux jours et heures d'ouverture du public.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de sury-en-Vaux 1 Route de Ménetou-Râtel 18300 SURY-EN-VAUX ou par courrier électronique à l'adresse suivante : communedesuryenvaux@orange.fr

Le Conseil Municipal décide :

- **de mettre à disposition du public la présente délibération pour avis portant sur le projet de détermination des ZAEnR , ainsi qu'un registre de consultation, selon les dispositions énumérées ci-dessus.**
- **Qu'à l'issue de cette mise à disposition, le bilan de la consultation sera dressé et présenté devant un prochain conseil municipal, pour approbation finale des ZAENR sur la commune.**

Adressage : création de 3 nouvelles adresses

Le maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de mettre à jour chaque adresse pour qu'elle soit associée à une clé Médiapost. Cette clé permettra à chaque occupant de souscrire à un forfait fibre auprès d'un opérateur privé.

Il convient donc d'attribuer un numéro à toutes les adresses, y compris dans les lieux-dits ne comportant qu'une seule habitation.

Suite à la demande de la société AXIONE, il convient de créer 3 nouvelles adresses.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer les voies suivantes :

- "Chemin de l'Aubesson"

N° 1 parcelle ZL0017

- Hameau de la Métairie Rouge

N°1 parcelle ZD0216

N°2 parcelle ZD0217

Par ailleurs, les numéros de voies seront mis à jour par arrêté municipal.

Recrutement au poste de secrétaire de mairie

Mme Séverine Pereira a informé de sa décision de mettre fin à son détachement de la fonction hospitalière à compter du 31 décembre 2023.

Dans le cadre du processus de recrutement, Madame le Maire a présenté la candidature de Mme Emily Cavillier. Cette proposition étant acceptée par le conseil municipal, Mme Cavillier devrait arriver au poste de secrétaire de mairie prochainement, une fois les démarches administratives réglées.

Participation financière à la classe de neige

Mme Mélanie Nault, enseignante de CM, prépare le séjour de classe de neige qui aura lieu en janvier 2024. 24 élèves sont concernés. Afin d'alléger le budget des familles, le conseil municipal accepte à l'unanimité qu'une participation de 180€ par élève soit proposée. La répartition entre les deux communes membres (Sury-en-Vaux et Verdigny) sera basée sur la répartition des élèves prévue dans les statuts : en proportion du nombre d'enfants scolarisés habitant chaque commune (à part égale entre chacune des 2 communes membres pour les élèves hors commune).

Implantation du city stade et projets de la commission jeunesse

Les élus ont rencontré les entreprises Agospace et Robineau, retenues pour la construction du city stade le 2 octobre dernier. L'implantation définitive est validée : il va se situer près du petit bois sur la droite du terrain. L'entreprise Robineau va venir sur place le matérialiser rapidement. Le

planning des travaux sera arrêté prochainement ; avec le souhait d'une mise en service dès les beaux jours.

La commission jeunesse s'est réunie le 17 octobre pour définir les projets d'aménagements complémentaires :

- **Rénovation du terrain de tennis (surface et grillage) avec construction d'un mur d'entraînement et d'escalade**
- **Installation de sanitaires**
- **Achats de nouveaux jeux et activités pour les enfants**
- **Achats de mobilier : tables, bancs...**

Pour tous ces éléments, des devis ont été demandés. La commission est dans l'attente des retours pour les soumettre aux élus lors du prochain conseil municipal, établir son budget prévisionnel et préparer son dossier de demande de subventions (DETR essentiellement).

Festivités de fin d'année

La soirée vin chaud, ouverte à tous les habitants des deux communes de Sury-en-Vaux et Verdigny (organisé en alternance une année sur deux dans chaque commune) aura lieu cette fois-ci à Sury-en-Vaux, le mardi 12 décembre.

Mme le Maire avait fait part aux élus du conseil municipal de son souhait d'un retour d'un goûter de Noël offert à tous les enfants de la commune. Il aura lieu le mardi 19 décembre, Un spectacle, financé par le comité des fêtes, enrichira cette soirée.

Bulletin municipal

La Une du nouveau bulletin est validée par le conseil municipal.

Questions diverses

Etude diagnostique thermique/bilan énergétique des bâtiments scolaires : la restitution a eu lieu. Le bilan énergétique démontre que les bâtiments scolaires sont classés "moyens" dans leur performance énergétique ; ce qui n'augure pas d'une réponse favorable pour des demandes de subventions. En effet, les organismes et institutions susceptibles d'accompagner tout projet de travaux exigent un gain substantiel qu'il va être difficile d'atteindre. Pour le moment, le dossier est mis en suspend et sera étudié plus précisément début 2024.

Eglise : Mme le maire sollicite l'avis des élus quant à une proposition d'organiser une manifestation à la date anniversaire de "Cloche en fête". Il pourrait s'agir d'un concert par exemple. Les élus y étant favorables, les démarches vont être engagées pour proposer rapidement un projet.

Mme le Maire informe qu'elle se rendra à la remise des labels de la Fondation du Patrimoine (dans le cadre de la restauration de l'église) le 24 novembre 2023.

Ateliers seniors : les ateliers Cultur' et Sport en collaboration avec Cher Emploi Animation ont repris le 5 octobre dernier, avec une vingtaine de participants. Le principe de tourner entre les 3 communes de Ménéhou-Ratel, Verdigny et Sury-en-Vaux est maintenu.

Cimetière : la commission voirie va étudier la demande de rénovation du chemin d'accès par le haut (chemin des Godons), peu praticable. La partie haute du mur d'enceinte présente des fissures importantes, il fera donc également l'objet d'une réflexion prochainement.

Maisons au n°7 et n°9 rue des Juifs : Mme le maire expose au conseil municipal les difficultés pour échanger avec les propriétaires de ces deux maisons, inhabitées, dans un état de délabrement important, grandissant et dangereux (cheminée écroulée, fissures, volets non scellés...). Devant l'immobilisme des propriétaires, jugeant que la procédure sera probablement très longue mais qu'il arrive un moment où il faut bien prendre la décision, elle propose d'entamer les démarches de mise en sécurité auprès de la Préfecture. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

Mur de la maison au n° 6 route de Maimbray : par courrier recommandé, les propriétaires de cette habitation ont été informés de l'inquiétude des élus quant à la fiabilité de ce mur qui penche de plus en plus côté route. Le conseil va être particulièrement vigilant sur les solutions qui vont être proposées par les propriétaires.

Procès-verbal validé le 05 décembre 2023 .

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Valérie CHAMBON

Gérard LEGER

